



**CONGRES DE L'UPA DU 21 OCTOBRE 2009**

**INTERVENTION DE MONSIEUR PIERRE MARTIN**

**PRESIDENT DE L'UPA**

**DEVANT**

**MONSIEUR HERVE NOVELLI**

**SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DES PME,  
DU TOURISME, DES SERVICES ET DE LA CONSOMMATION**

**PALAIS BRONGNIART**

Monsieur le Ministre,  
Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Directeurs,  
Chers Collègues,

C'est avec beaucoup de plaisir, Monsieur le Ministre, que nous vous accueillons une nouvelle fois à notre Congrès annuel. Nous savons que la période actuelle est mouvementée et nous apprécions votre présence.

Nous aurons également l'honneur de recevoir après vous le Ministre Xavier DARCOS. Nous voilà comblés ou presque.

Monsieur le Ministre, il reste encore malheureusement une pierre d'achoppement, c'est le dossier de l'auto-entrepreneur. Et croyez bien que je regrette de devoir y revenir à nouveau alors que tant d'autres dossiers mériteraient d'être portés par nous tous.

Voilà des mois que nous vous alertons sur les risques de dérives de ce dispositif et que nous vous proposons des possibilités d'aménagements.

Oui, le 25 juin dernier, à notre réunion des Présidents des UPA territoriales, vous nous avez redonné espoir en annonçant deux premières mesures d'ajustement.

Il s'agit :

- du contrôle effectif de la qualification professionnelle ;
- de l'immatriculation au Répertoire des métiers

Nous avons approuvé ces premières avancées.

Mais, il ne s'agit encore que d'annonces même si je sais votre détermination. En effet, ces dispositions devaient, selon vous, être introduites par voie d'amendement au projet de loi sur les réseaux consulaires dès cet automne. Or, l'examen de ce projet de loi devrait être reporté en janvier 2010.

Certes, vous n'êtes pas responsable du calendrier parlementaire mais vous comprendrez que ceci nous semble encore lointain.

Aussi, sachons raison garder et de grâce, évitons de tomber dans la surenchère médiatique.

Au final, cela ne sert pas les intérêts du secteur que nous défendons vous et nous et qui mérite mieux, il me semble, compte tenu du rôle d'amortisseur social qu'il joue pendant la crise.

A cet instant, je me dois de vous dire notre inquiétude pour l'avenir.

Car chaque jour qui passe est une entaille supplémentaire dans le dynamisme entrepreneurial de la France. Tous les Présidents de Chambres de métiers et de l'artisanat qui sont dans cette salle peuvent vous confirmer que la situation est inquiétante !

Non, le régime de l'auto-entrepreneur ne contribue pas à faire de la France une terre d'entrepreneurs !

La réalité, Monsieur le Ministre, c'est les chiffres que nous avons aujourd'hui :

- 6 auto-entrepreneurs sur 10 qui se sont déclarés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2009 n'ont pas déclaré de chiffre d'affaires et n'exerce aucune activité économique ;
- le chiffre d'affaires moyen des auto-entrepreneurs actifs se limite à 1.400 euros par mois.

A la lumière de ces résultats, il est clair que le succès de l'auto-entrepreneur doit être plus que relativisé.

Mais ce qui est particulièrement grave, c'est son impact sur la création d'entreprises artisanales : nous constatons tous un véritable effondrement du nombre d'immatriculation au répertoire des métiers, avec des chutes de 30 à 40% par rapport à l'année dernière.

Il est vraiment plus que temps de faire un bilan quantitatif et qualitatif du régime de l'auto-entrepreneur, comme vous vous y êtes engagés, afin de recadrer le tir et de stopper l'hémorragie entrepreneuriale.

Ce d'autant que ce dispositif présente une sérieuse tendance à provoquer des comportements « fraudogènes » !

Enfin, j'avoue qu'il y a quelque chose d'assez contradictoire dans l'action du Gouvernement qui d'un côté semble encore soutenir le régime de l'auto-entrepreneur et qui voudrait, de l'autre, accroître le nombre d'entreprise dite de taille intermédiaire comme le Premier Ministre vient tout juste de le confirmer en confiant une mission au sénateur de la Vendée Bruno RETAILLEAU.

Je dois vous dire, Monsieur le Ministre, que j'ai tout tenté pour que les choses se fassent différemment et que nous puissions trouver ensemble, UPA et Gouvernement réunis, une solution de compromis en faisant par exemple de ce régime un tremplin vers la création d'une entreprise de droit commun.

Cela m'a valu d'ailleurs quelques critiques très vives de certains de mes collègues.

Aussi, je ne renonce pas à vous convaincre. Cent fois encore s'il le faut sur le métier je remettrai mon ouvrage, par engagement syndical mais aussi par conviction personnelle.

Il y a par contre un autre sujet sur lequel nous ne pouvons que saluer votre action. Il s'agit de la création de l'entreprise à patrimoine affecté.

Vous savez que l'une des faiblesses des entreprises individuelles réside dans la confusion du patrimoine professionnel et du patrimoine personnel et que cet handicap peut constituer un véritable frein à la création et à la reprise d'entreprise.

Même si des avancées ont été obtenues au cours de ces dernières années, il n'en reste pas moins que le problème n'est pas réglé.

Je sais que vous avez eu des discussions difficiles avec certains de vos collègues au niveau du Gouvernement mais je tiens à vous assurer du soutien plein et entier de l'UPA dans l'action que vous allez mener pour faire aboutir ce projet.

Par ailleurs, vous vous en rappelez certainement, j'avais eu l'honneur de vous remettre l'année dernière notre livre sur l'économie de proximité et je sais que ce projet vous tient également à cœur et que vous adhérez au projet de société défendu par l'UPA.

En effet, vous avez mis en place un plan de développement du commerce de proximité qui rejoint globalement nos préoccupations.

Au sein du Conseil stratégique et de la Commission d'orientation du commerce de proximité que vous avez récemment installé, nous vous apporterons notre appui pour que des mesures concrètes et adaptées voient le jour.

Vous le savez, je préside d'ailleurs un groupe de travail en tant que Président de l'UPA et je suis donc totalement impliqué dans le processus que vous avez initié pour développer et soutenir le commerce et l'artisanat de proximité.

Monsieur le Ministre, au moment où nos entreprises commencent à ressentir de vraies difficultés liées à la crise, je voudrais que vous vous fassiez notre porte-parole auprès du Gouvernement et du Chef de l'Etat pour apporter des réponses adaptées à nos besoins.

L'UPA aimerait ainsi que vous puissiez vous associer à nos quelques revendications à savoir :

- créer un fonds de soutien à la reprise d'entreprise : ce fonds doit permettre d'accorder des avances remboursables à taux 0 à tous ceux qui veulent reprendre une entreprise et auxquels les banques refusent de prêter de l'argent en l'absence d'apport personnel suffisant. Ce dispositif d'avances remboursables est opérationnel dans plusieurs régions ; il a fait la preuve de son efficacité.
- amplifier et pérenniser les exonérations de charges patronales qui ont prouvé leur impact immédiat sur l'emploi ;
- prendre une mesure d'incitation financière à l'achat de véhicules à usage professionnels limitant ou supprimant les émissions de CO2. Pour les artisans de l'alimentation qui effectuent des tournées en milieu rural, pour les taxis, les ambulanciers, les véhicules de chantiers des artisans du bâtiment... : il s'agirait d'une mesure immédiatement efficace, parce que source d'économies ;
- renforcer les mesures d'incitation à améliorer la performance énergétique des bâtiments.

Je ne doute pas de votre soutien et vous en remercie par avance au nom de toutes les entreprises artisanales et de l'économie de proximité.

Monsieur le Ministre, cela peut s'avérer parfois rude d'être en charge de l'Artisanat. Mais si nous pouvons apparaître quelque fois têtus, c'est parce que l'environnement économique de nos entreprises est souvent difficile et parfois hostile.

Qui plus est, les pouvoirs publics ne sont pas toujours à notre écoute. Ainsi, hier, dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, la Commission des Finances de l'Assemblée nationale aurait voté un amendement visant à ramener à 150 000 euros au lieu des 500 000 euros, envisagés par le Gouvernement, le seuil de chiffre d'affaires en dessous duquel le taux de la nouvelle cotisation complémentaire n'est pas dû !

Si une telle disposition était maintenue, elle remettrait en cause l'engagement du Gouvernement de ne pas alourdir les charges des entreprises, notamment des plus petites.

Aussi, nous comptons sur vous, Monsieur le Ministre, pour convaincre le Gouvernement et la majorité parlementaire de s'opposer à cette disposition.

Je vous remercie.